



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Laurent Théodore, président

Séance ordinaire du **2 décembre 2014**

Considérant que le préavis municipal N° 59 concernant:

**Octroi d'un droit de superficie en faveur de l'ASPAIRE
pour les bâtiments scolaires du Martinet D et E sis sur les parcelles 259, 278 et 737**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

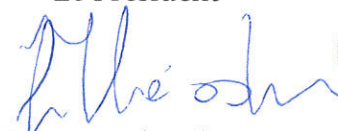
- vu le préavis N° 59 **amendé** de la Municipalité du 23 septembre 2014
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'ASPAIRE, sur les parcelles 259 et 737, un droit de superficie pour le Martinet D.
2. D'autoriser la Municipalité à transférer le Martinet D à l'ASPAIRE selon les conditions énoncées dans la «promesse de droit de superficie».
3. D'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de l'ASPAIRE, sur la parcelle 278, un droit de superficie pour la construction du bâtiment scolaire du Martinet E.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 2 décembre 2014.

Le Président


Laurent Théodore



La Secrétaire


Violaine Cherpillod